

PV Conseil Municipal du 21/09/2018

Téléphone : 02.99.34.10.20
Télécopie : 02.99.34.09.04

Date de convocation : 14 septembre 2018
Début de séance : 19h30
Fin de séance : 23h00

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 14

M. Arnaud CHOTARD à Mme Marie-Annick CLOLUS

Secrétaire de séance : Mme Marie-Annick CLOLUS

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 6 juillet 2018 et accepte d'ajouter deux points (68-18 et 69-18) à l'ordre du jour.

61-18 TAXE DE SEJOUR 2019

Les hébergements en attente de classement ou sans classement n'étaient pas concernés, jusqu'à présent, par l'application de la taxe de séjour.

La Préfecture a informé la commune qu'il est désormais possible, pour ces hébergements qui se développent (plateforme type airbnb), de fixer un taux de taxe de séjour entre 1% et 5% par nuit et par personne.

Pour cela, les communes doivent délibérer avant le 1^{er} octobre 2018 pour une application au 1^{er} janvier 2019.

Le conseil municipal, à 13 voix pour et 1 abstention, décide :

- **DE FIXER** le taux de la taxe de séjour des hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air à 3% par personne et par nuitée
- **DE CONSERVER** le tarif de 0,50 € par personne et par nuit pour tous les autres hébergements

VOTE : POUR 13 - CONTRE 0 - ABSTENTION 1

62-18 DEMANDE DE SUBVENTION FSIL – REMPLACEMENT CHAUDIERES

Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine nous a informés de la prolongation du fonds exceptionnel de soutien à l'investissement local par l'Etat.

Les modalités de mise en œuvre de cette dotation exceptionnelle en faveur des projets portés par les communes sont les suivants :

- La maîtrise d'ouvrage doit être assurée par une commune, un EPCI ou une métropole
- Les projets éligibles doivent s'inscrire dans les huit types d'opération définis (la rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables, les bâtiments et équipements publics, la mobilité, la construction de logements, le numérique, hébergement et équipements publics liés à un accroissement de population)
- Le calendrier de l'opération doit être compatible avec un engagement des financements de l'Etat en 2018.
- Le taux de subvention est au maximum de 80%.
- Le cumul de subventions est possible avec d'autres aides ou avec une aide au titre de l'autre enveloppe, sous certaines conditions

Le remplacement des chaudières de l'école, de la salle des associations et de la médiathèque, prévu en septembre-octobre 2018, rentre dans ces critères.

Il est donc proposé au Conseil municipal de solliciter auprès de l'Etat une aide financière dans le cadre de la première enveloppe du Fonds de soutien à l'investissement local pour ce projet.

Plan de financement :

	COÛT en € et HT	FONDS DE SOUTIEN FSIL	COMMUNE FONDS PROPRES
Remplacement chaudières école, médiathèque, salle des associations	23 824,58 €	10 000,00 €	13 824,58 € (CEE à déduire)

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE SOLLICITER** une dotation dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement local d'un montant de 10 000,00 €
- **D'ARRETER** les modalités de financement comme indiqué par le plan de financement ci-dessus. Toutefois, si la dotation de l'Etat n'était pas à la hauteur de la demande, la différence sera alors prise en charge par la commune sur ses fonds propres

VOTE : POUR 14 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0

63-18 AMENDES DE POLICE 2018

Par délibération n°3/18 du 26 janvier 2018, le conseil municipal a retenu la proposition de réalisation de la continuité de la liaison

piétonne ACI-bourg et de marquage au sol des parkings rue du Marchix et rue de Rennes dans le cadre de l'aide attribuée via les amendes de police.

Un courrier de la Préfecture, reçu le 11 juillet 2018, nous indique que les sommes de 1 282 € pour la liaison piétonne et 320 € pour le marquage au sol peuvent être attribuées à la commune, sous réserve d'approbation du conseil municipal avant le 30 septembre 2018 et d'exécution des travaux subventionnés dans les plus brefs délais.

Les travaux concernant la liaison piétonne sont terminés. Ceux concernant le marquage au sol n'ont pas été réalisés. Les estimations (devis) effectués en début d'année et ayant servis à la demande portaient sur un marquage peinture qui, depuis, a été jugé inefficace par la commission urbanisme qui a suggéré de s'orienter plutôt vers de la résine qui a un coût plus élevé.

En conséquence, il est proposé de représenter ces travaux, avec une estimation réelle en janvier 2019.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le financement de 1 282 € attribué dans le cadre des amendes de police 2018 pour un aménagement piétonnier protégé le long des voies de circulation
- **DE NE PAS APPROUVER** le financement de 320 € et de représenter les travaux concernant les parcs de stationnement en 2019
- **DE S'ENGAGER** à exécuter les travaux subventionnés dans les plus brefs délais

VOTE : POUR 14 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0

64-18 REDEVANCE ASSAINISSEMENT

La SAUR va bientôt procéder à la campagne de facturation de la redevance assainissement recouvrée par leurs services au profit de la commune.

Dans cette perspective, il est demandé au conseil municipal si une modification tarifaire est envisagée à partir du 1^{er} janvier 2019 ou non.

La délibération doit être annuelle, augmentation ou non.

La précédente délibération date du 27 octobre 2017 et fixe la tarification suivante qui n'a pas évolué depuis 2013 :

- Abonnement annuel : 64 €
- Part variable : 1,30 € / m³

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE MAINTENIR** la tarification de la redevance assainissement telle qu'indiquée ci-dessus pour l'année 2018

VOTE : POUR 14 – CONTRE 0 - ABSTENTION 0

65-18 DROIT DE PREEMPTION

Monsieur le Maire informe, que par courrier du 31 août 2018, Maître Yann PINSON nous a transmis une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) concernant la vente du bien suivant :

- Immeuble situé 2, rue de Verdun cadastré E 49 (110 ca) et E48 (20 ca)

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE RENONCER** à exercer son droit de préemption sur les parcelles désignées ci-dessus

VOTE : POUR 14 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0

66-18 DECISION MODIFICATIVE 3 COMMUNE

⇒ Erreur ligne d'imputation

Fonctionnement			
<i>dépenses</i>		<i>recettes</i>	
comptes	montants	comptes	montants
TOTAL		TOTAL	
Investissement			
<i>dépenses</i>		<i>recettes</i>	
comptes	montants	comptes	montants
		Ligne 001	-144 431,34
		Ligne 1641	+144 431,34
TOTAL		TOTAL	0

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** la décision modificative n°2 du budget Commune telle que présentée ci-dessus

VOTE : POUR 14 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0

67-18 DECISION MODIFICATIVE 3 ASSAINISSEMENT

⇒ Amortissement étude lagunes

Fonctionnement			
<i>dépenses</i>		<i>recettes</i>	
comptes	montants	comptes	montants
TOTAL	0	TOTAL	0

Investissement			
<i>dépenses</i>		<i>recettes</i>	
comptes	montants	comptes	montants
Chapitre 041	6000,00	Chapitre 041	6000,00
2031	6000,00	213	6000,00
TOTAL	6000,00	TOTAL	6000,00

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** la décision modificative n°2 du budget Assainissement telle que présentée ci-dessus

VOTE : POUR 14 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0

68-18 CREATION D'UN ESPACE TOURISTIQUE DANS LE CADRE DE LA MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE ET RENOVATION THERMIQUE DE LA MAIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION CONTRAT DEPARTEMENTAL DE TERRITOIRE

En complément de la mise aux normes accessibilité et rénovation thermique de la Mairie, un espace touristique, comprenant le point accueil information tourisme et un espace d'exposition sera créé. Cet espace peut bénéficier d'une subvention dans le cadre du Contrat départemental de territoire d'un montant de 63 920,00 € correspondant à 50% du coût maximum de l'opération.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE SOLLICITER** une subvention dans le cadre du Contrat de territoire
- **DE PRECISER** que si la dotation n'était pas à la hauteur de la demande, la différence serait alors prise en charge par la commune sur ses fonds propres
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

VOTE : POUR 14 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0

69-18 VALIDATION DEVIS DEBROUSSAILLAGE

Monsieur le Maire informe que l'entreprise Averty débroussaillage nous a fait parvenir un devis pour ses interventions 2018 d'un montant de 4 295,00 € HT (identique à 2017 – facturé en deux fois).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** le devis de débroussaillage de l'entreprise Averty d'un montant de 4 295,00 € HT pour l'année 2018
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

VOTE : POUR 14 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Réforme électorale** : la commission électorale sera remplacée, à partir du 10 janvier 2019. Un élu municipal doit intégrer cette commission. Il est nécessaire de fournir au Préfet une liste des élus disponibles et intéressés – Marie-Annick CLOLUS et Sabine LEON-HUGUET
- **PROJET LOTISSEMENT** – Helio Aménagement : point de situation
- **Commission urbanisme** avec Sandrine Bourdeau du Pays des Vallons de Vilaine
- **Dossier Antenne relais** : point de situation suite à la rencontre du 17/09 avec Bouygues Télécom
- **TRAVAUX divers** : portail école ok – Carrelage école 26/09 – Chaudières école et médiathèque à partir du 26/09 – éclairage public 2^e quinzaine d'octobre
- **TRAVAUX MAIRIE** : Financement – accord de financement de La Poste pour un montant de 25 000 € ramenant l'autofinancement communal de ce projet sous la barre des 50 000 € (en attente CEE).
- **PROJET VESTIAIRES** : point de situation
- **Rallycross** : Retour la manifestation 2018 - sur accueil restauration (1 marchand ambulant) – Recette 1000€ versée à l'association du Rallycross afin de contribuer au financement du nettoyage du centre-bourg.
- Retour sur la **réunion publique stationnement bourg** du 17 septembre : 7 habitants étaient présents (dont les personnes qui s'étaient manifestées en mairie), beaucoup d'élus, la majorité des commerçants et un gendarme.
 - La demande a été faite aux commerçants et à leurs salariés de ne plus se stationner devant ou à côté de leur établissement.
 - La mise en place d'une signalisation des parkings de la commune est envisagée
 - L'information a été donnée que certaines terrasses étaient privées (La Gibecière, Le Relais des Arcandiers)
 - Echanges autour d'actions pour diminuer la vitesse rue de la Poste (Mise en place d'un panneau stop rue du stade – limitation vitesse à 30 km/heure – mise en place de chicanes/jardinières en quinconce – mise en place d'une zone bleue). Les différentes propositions seront étudiées par la commission urbanisme.

- **OINGT** : Vidéo de présentation - Proposition de visite des élus sur place en Avril
- **Radon** : obligation d'informer les futurs acquéreurs depuis le mois de juillet 2018 (Lohéac en catégorie 3)
- **Urbanisme – Inventaire des cours d'eau** :
Un groupe de travail, composé de 2 élus, 2 agriculteurs et 2 représentants d'association est à constituer pour participer à l'inventaire des cours d'eau réalisé par un bureau d'études pour l'EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin). Première réunion d'information le 5 novembre 2018.
Elus : Jean-René ROCHER – Marie-Annick CLOLUS (matin)
- **Révision PLU** : Réunion avec les personnes publiques associées mi-octobre puis corrections et traduction du PADD en fonction des PPA avec le comité de pilotage.
- **Concert** à l'église le 10 novembre 2018 20h
- Date **repas CCAS** : 25 novembre 2018
- Date des **vœux 2019** : vendredi 11 janvier 2019
- **La Poste** : Demande de déplacement de la boîte aux lettres (peu visible actuellement)
- **Rue du Manoir** : retour sur l'expérimentation
- **Transport scolaire** : certains cars s'arrêtent sur la voie rue de Châteaubriant et non sur le parking (rappel service des transports Région)
- **Vitesse** : souhait des élus d'interventions de la gendarmerie plus régulièrement
- **Terrain à entretenir** : des chardons ont été constatés sur un terrain route de Maure-de-Bretagne
- **Mauvaises herbes** : idée d'une journée citoyenne
- **Calendrier conseils municipaux 2018**
9 novembre
14 décembre